



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2005
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information : renforcement des capacités statistiques

Renforcement des capacités statistiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à la Commission de statistique comme elle l'avait demandé à sa trente-sixième session^a. Il donne un aperçu de la méthode de travail adoptée par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour son programme de renforcement des capacités statistiques et rend compte des activités de coopération technique menées au cours de la période 2004-2005. Il est présenté à titre d'information à la Commission qui est invitée à en prendre note.

^a *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/4), chap. I.B.*

* E/CN.3/2006/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Modalités et activités de renforcement des capacités statistiques	4-9	3
A. Établissement de systèmes statistiques nationaux	5-6	4
B. Action en faveur d'une bonne gouvernance des systèmes statistiques	7-8	4
C. Transfert de connaissances	9	5
III. Activités de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, en 2004-2005	10-13	5
IV. Coordination des activités de renforcement des capacités	14-16	6
V. Conclusion	17	7
Annexe		
Résumé des recommandations sur le renforcement des capacités formulées par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement		8

I. Introduction

1. Au fil des ans, le Conseil économique et social et la Commission de statistique ont confié à la Division de statistique des mandats concrets en matière de coopération technique¹. À sa trente-sixième session, la Commission a vivement soutenu l'adoption de l'orientation stratégique proposée pour les activités de coopération technique de la Division. Elle a souligné qu'il fallait que la coopération technique soit suscitée par la demande, réponde aux conditions locales, soit contrôlée par le pays et mieux coordonnée, et constaté que la Division avait un rôle à jouer pour coordonner l'action des donateurs. Elle a recommandé que la Division, avec le Comité de coordination des activités de statistique, examine avec soin quels mécanismes de coordination étaient les plus appropriés et les plus efficaces.

2. La Commission a continué également à affirmer l'importance critique du renforcement des capacités statistiques, étant donné l'augmentation, aux échelons national et international, de la demande d'information sur le développement, et à suivre de près l'évolution des progrès dans ce domaine. À sa trente-sixième session, elle a demandé en particulier que la Division évalue la capacité des pays de produire des indicateurs, qui leur soient propres, sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement et lui fasse régulièrement rapport sur cette évaluation, à compter de sa trente-septième session. Les impératifs du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme de développement des Nations Unies ont par ailleurs permis à des pays moins développés de mieux prendre conscience de l'importance et de la nécessité pressante de renforcer leurs capacités statistiques, afin de juger des progrès accomplis au titre de la réalisation de ces objectifs et de peser sur les politiques et plans qui doivent être mis en œuvre pour les atteindre.

3. Le présent rapport rend compte des activités de programme menées par la Division pour s'attaquer aux principaux points soulevés par la Commission comme indiqué plus haut. Il donne notamment un aperçu de la démarche utilisée dans le cadre du programme de renforcement des capacités, présente les activités de coopération technique de la Division pour la période 2004-2005, accompagnées d'un exposé sommaire avec les mécanismes de financement, et rappelle brièvement les mesures adoptées par la Division ainsi que la suite donnée aux recommandations de la réunion du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, par rapport aux priorités nationales définies en matière de renforcement des capacités et de modalités de coordination.

II. Modalités et activités de renforcement des capacités statistiques

4. Le programme de renforcement des capacités de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies vise à aider les États Membres à établir de solides systèmes statistiques nationaux, qui, à leur tour, forment les éléments constitutifs d'un système statistique mondial robuste. La Division insiste sur le fait que la maîtrise des activités de coopération technique doit revenir aux pays, les projets être choisis en fonction de la demande et correspondre aux besoins locaux, et les activités traduire une coordination réelle entre les différents donateurs internationaux. Les trois principaux volets du programme de renforcement des capacités statistiques – établissement de systèmes statistiques nationaux, action en

faveur d'une bonne gouvernance des systèmes statistiques et transfert de connaissances – sont décrits ci-dessous.

A. Établissement de systèmes statistiques nationaux

5. Un bon système statistique national à même de répondre aux principaux besoins en données aux fins d'une gestion axée sur les résultats doit comprendre les deux éléments suivants : a) facteurs structurels : un système statistique national bien géré, fondé sur un cadre juridique et institutionnel approprié et doté de ressources financières et humaines suffisantes et d'une infrastructure informatique fonctionnelle; b) facteurs de programme : un programme de collecte et d'analyse régulières de données (recensements de la population et des logements, programmes intégrés d'enquêtes sur les ménages, systèmes d'état civil et compilation de statistiques économiques). La Division vient en aide aux pays dans ces domaines, en organisant des stages de formation à leur intention, en leur fournissant des services consultatifs et en exécutant des projets régionaux et sous-régionaux visant à renforcer les capacités de leurs bureaux statistiques et à intensifier la coopération Sud-Sud et intrarégionale.

6. En outre, la Division aide directement les pays à se doter de plans nationaux qui leur permettent d'établir des systèmes statistiques afin de produire et de diffuser des données fiables et actuelles. En 2004-2005, elle a reçu et honoré plusieurs demandes de ce type. Pour assurer une meilleure prestation de services, la Division a réuni des équipes d'experts internationaux afin de donner suite aux demandes des pays. C'est ainsi que ces équipes ont fourni aux pays l'assistance dont ils avaient besoin, et ce, sous la direction de la Division. Il avait été initialement prévu de recruter un conseiller interrégional à temps complet pour diriger l'opération d'établissement de systèmes statistiques nationaux, mais l'on a finalement décidé qu'il serait mieux indiqué et plus judicieux de confier ces missions à des consultants recrutés pour une courte durée.

B. Action en faveur d'une bonne gouvernance des systèmes statistiques

7. Un système statistique efficace doit s'appuyer sur une législation adéquate, des mécanismes institutionnels appropriés et des ressources humaines et techniques suffisantes. Par ailleurs, le bureau statistique national doit être entièrement autonome, habilité expressément à recueillir, traiter et diffuser des statistiques officielles et fermement soutenu.

8. La Division offre des services consultatifs aux bureaux statistiques nationaux pour les aider à mettre en place leurs mécanismes institutionnels, en leur recommandant des plans d'action pour améliorer leur organisation, leur cadre juridique et leurs institutions d'appui. Ces mesures sont indissociables du mandat qui continue d'être celui de la Division et qui vise à promouvoir les principes fondamentaux de la statistique officielle.

C. Transfert de connaissances

9. Le renforcement des capacités dans divers domaines statistiques fait partie intégrante du programme de la Division et est étroitement lié aux travaux qu'elle mène dans le domaine de l'élaboration de normes internationales permettant un transfert efficace de normes et de pratiques internationales vers les pays en développement. La Division s'appuie sur son savoir-faire technique pour aider les pays dans tous les domaines de son programme de travail ordinaire – statistiques économiques, statistiques sociales et démographiques, statistiques du commerce, statistiques de l'environnement, développement, indicateurs et suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. L'élaboration de méthodes, notamment l'établissement de manuels, est financée à l'aide de ressources du programme ordinaire de la Division.

III. Activités de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en 2004-2005

10. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, la Division a organisé et financé 28 séries d'activité de renforcement des capacités statistiques auxquelles ont pris part quelque 1 026 agents de plus de 110 bureaux statistiques nationaux. Les activités ont été menées en collaboration avec les commissions régionales, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Elles ont porté sur les domaines statistiques suivants : statistiques de l'environnement, statistiques de l'énergie, classifications, comptabilité nationale, statistiques de l'eau, statistiques sur les incapacités, recensements de la population et des logements, statistiques sociales, recensements économiques, indicateurs de développement, statistiques de la pauvreté, statistiques du commerce international de marchandises et statistiques du commerce de services. Par ailleurs, des visites d'étude ont été organisées à l'intention de plus de 120 statisticiens originaires de pays en développement ou de pays en transition pour leur assurer une formation individuelle, leur permettre de renforcer les réseaux d'échange de données d'expérience pratique et leur donner l'occasion de participer à des rencontres statistiques internationales. Pendant l'exercice biennal, la Division a effectué 27 missions consultatives techniques dans les domaines ci-après : application de l'informatique aux statistiques, organisation et gestion statistiques, comptabilité nationale et recensements de la population et des logements. Les missions ont été effectuées par les conseillers interrégionaux de la Division, qui s'intéressent actuellement à la comptabilité nationale et aux recensements de la population et des logements, et par le personnel de la Division.

11. La Division a continué à mener à bien le projet régional² financé à partir du Compte des Nations Unies pour le développement dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour la période 2004-2006 avec des stages de formation sur les statistiques de l'environnement, les statistiques de l'énergie et les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement. Comme lors des années précédentes, la Division continue de coordonner avec l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique pour l'Afrique et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne les activités d'appui dans la région et à collaborer à leur

exécution. En outre, la Division a commencé à préparer un nouveau projet pour la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui doit être financé au moyen du Compte des Nations Unies pour le développement et doit en principe être approuvé par l'Assemblée générale à sa soixantième session.

12. Afin d'utiliser rationnellement ses ressources et d'exploiter les liens étroits entre ses travaux méthodologiques et ses projets de coopération technique, la Division a choisi de rendre complémentaires les services consultatifs techniques, les ateliers et les programmes d'octroi de bourse de perfectionnement. Les conseillers interrégionaux, l'essentiel des séminaires et ateliers et les programmes d'octroi de bourse de perfectionnement sont financés dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique.

13. La Division est dotée d'un vaste système de suivi et d'évaluation qui lui assure un retour d'information immédiat (dès qu'une activité s'achève) et plus long (six à 12 mois après). La réaction qu'a reçue la Division au cours de l'exercice biennal a été très encourageante. Environ 78 % de ceux qui ont répondu aux questionnaires d'évaluation distribués à la fin des ateliers ont indiqué qu'ils avaient acquis de nouvelles connaissances statistiques à cette occasion. Lors des évaluations qui ont suivi les missions consultatives, tous les pays interrogés ont indiqué que les missions avaient procuré à leurs bureaux de nouvelles connaissances statistiques. De surcroît, les missions ont obtenu une note moyenne de 4,3 sur 5 (5 correspondant à une note excellente) et toutes ont au moins eu la moyenne. À en juger par les réponses données lors des enquêtes menées à l'issue des ateliers, les participants ont trouvés ceux-ci utiles ou mieux adaptés compte tenu de leurs effets à long terme. Plus de 60 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient pu en appliquer les recommandations. Une enquête menée à l'issue des missions consultatives de la Division a révélé que 62 % des recommandations des conseillers avaient été mises en œuvre.

IV. Coordination des activités de renforcement des capacités

14. La Commission de statistique a confié à la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies le soin de coordonner les activités de renforcement des capacités statistiques menées par les différents donateurs. La Division privilégie des méthodes qui veulent que la coordination soit assurée au niveau national en s'appuyant sur une stratégie nationale ou un plan-cadre. Les priorités doivent être définies par les autorités nationales, et les apports des donateurs doivent être complétés par un financement public, répondre aux besoins des pays et se limiter aux activités prévues par le plan. Le Comité de coordination des activités de statistique a entamé des travaux dans ce sens (voir E/2006/30). Le Comité a déjà tenu un débat préliminaire sur les modalités de coordination. Un débat élargi aura lieu à l'occasion des prochaines réunions du Comité. Pour commencer, la Division aidera le réseau international d'enquêtes auprès des ménages à créer une base de données sur les enquêtes auprès des ménages que les organismes internationaux envisagent d'effectuer.

15. La Division joue également un rôle important en favorisant la coopération Sud-Sud et l'échange de données d'expérience et en s'assurant le concours technique d'un plus grand nombre de systèmes statistiques de pays développés. Dans le cadre de la stratégie examinée lors de la trente-sixième session de la

Commission, la Division s'est engagée en faveur d'activités de renforcement des capacités statistiques aux échelons régional et sous-régional pour aider à promouvoir la coopération intrarégionale et l'échange de données d'expérience pratique adaptées aux réalités socioéconomiques locales.

16. La Division coordonne également les travaux du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. La Division et d'autres organismes partenaires financent la participation de statisticiens originaires de pays en développement aux réunions ordinaires du Groupe. C'est ainsi qu'elle a financé, avec le concours du FNUAP et de la Banque mondiale, la participation de 20 représentants de 17 bureaux statistiques nationaux à la dernière réunion du Groupe tenue à Rome les 26 et 27 octobre 2005. La large participation de bureaux statistiques nationaux, de donateurs et d'organismes internationaux a permis à cette occasion de juger de l'expérience accumulée par les pays dans le domaine du renforcement de leurs capacités statistiques et de l'utilisation des statistiques aux fins d'activités de communication, de l'élaboration de politiques et du suivi, et de convenir des priorités à définir en matière de renforcement des capacités statistiques en vue de l'établissement et de l'utilisation d'indicateurs de développement et de recommandations propres à améliorer l'assistance technique et la coordination des activités d'appui aux niveaux national et international. (Les recommandations du Groupe figurent en annexe.)

V. Conclusion

17. La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies continuera à améliorer et à étoffer son programme de renforcement des capacités statistiques. Elle rendra compte de ses activités à la Commission à la fin de l'exercice biennal 2006-2007. Le présent rapport est soumis à la Commission à titre d'information.

Notes

¹ C'est ainsi que dans sa résolution 2000/27, le Conseil a réaffirmé l'importance des efforts entrepris au niveau national par tous les pays pour développer leur capacité en matière statistique, y compris par le biais de la formation, ainsi que d'un appui international efficace en faveur des pays en développement à cet égard.

² Ce mécanisme de financement est fourni par l'Assemblée générale; les divers secteurs s'occupant du développement à l'ONU rivalisent pour obtenir ces fonds en présentant des propositions de projet fortement axées sur le renforcement des capacités régionales.

Annexe

Résumé des recommandations sur le renforcement des capacités formulées par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

Huitième réunion (Rome, 26-27 octobre 2005)

Pour mieux renforcer les capacités statistiques des pays, les participants ont jugé qu'il fallait : a) améliorer les moyens d'analyse de données (avec l'aide de la communauté internationale) et les moyens liés aux techniques informatiques et leur utilisation; b) renforcer la coordination entre les ministères de tutelle produisant les statistiques (en évaluant de surcroît la qualité des données qu'ils produisent); c) créer un bureau statistique national entièrement autonome, clairement habilité à recueillir, traiter et diffuser des statistiques officielles et bénéficiant d'un ferme soutien politique; d) offrir de meilleures perspectives de carrière afin de retenir un personnel qualifié; e) se pencher sur la nécessité d'équilibrer les projets financés par les pays bénéficiaires et ceux financés par les donateurs; f) élaborer un plan-cadre statistique national stratégique axé sur les besoins du pays et non sur les priorités dégagées par les organismes internationaux et défini par le bureau statistique national, avec l'aide de toutes les parties intéressées du pays; g) ne faire appel à l'aide des organismes internationaux que pour couvrir telle ou telle dépense prévue par le plan; h) veiller, pour assurer la viabilité de toutes ces activités, à ce que la plupart des projets statistiques nationaux soient financés au moyen du budget national et bénéficient d'un ferme soutien politique.

Les participants à la réunion ont en outre adopté les recommandations ci-après :

a) La planification stratégique nationale et les stratégies nationales de développement de statistiques sont des éléments essentiels de l'amélioration des statistiques. Il faut donc qu'elles soient sous-tendues par une législation et qu'elles soient régies par des mécanismes appropriés et qu'un plan statistique national soit établi par le biais d'un mécanisme, pour assurer la participation de toutes les parties prenantes;

b) Le développement statistique doit trouver son point d'ancrage au niveau des décideurs. Les objectifs du Millénaire pour le développement servent à orienter les stratégies et politiques qui, à leur tour, doivent influencer sur les systèmes statistiques aux niveaux infranational, national et international en permettant de déterminer les statistiques nécessaires;

c) Le développement statistique doit être viable. Il convient d'évaluer le coût de chaque élément d'un plan statistique national et de le faire financer au moyen du budget national et par des donateurs. Les participants ont souligné qu'il fallait prendre des mesures visant à mieux retenir le personnel qualifié des bureaux statistiques nationaux et à l'aider à mieux mettre son savoir-faire en commun. Par ailleurs, le rôle des commissions régionales doit être réévalué et la coopération Sud-Sud, renforcée;

d) Les pratiques optimales dans le domaine statistique doivent être renforcées et la coopération technique, resserrée. Les participants ont en outre

estimé que les pratiques optimales en matière statistique reposaient sur les aspects suivants : les demandes de données doivent être mieux coordonnées; les moyens liés aux technologies de l'information doivent être renforcés pour plus de transparence et une meilleure communication; les organismes internationaux doivent compter davantage sur les statistiques officielles produites par les bureaux statistiques nationaux pour leurs besoins en données; les donateurs, les organismes bilatéraux et les entités des Nations Unies opérant dans les pays doivent mieux coordonner leurs activités.
